

Le 14 décembre 2010

Monsieur Michel Caron  
Président  
Aérochem inc.  
910, rue Bergar  
Laval (Québec) H7L 5A1

Objet : Écobio-Tar – Nettoyant-dégraissant biodégradable  
N/Réf.: GUQ - 01329

---

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande d'évaluation de produit susmentionné, nous vous transmettons les résultats d'analyse du produit par le ministère des Transports du Québec.

Selon la vérification réalisée par le Service des matériaux d'infrastructures (SMI-Laboratoire) pour le nettoyage quotidien des surfaces de travail, le produit s'est avéré moins efficace que le produit habituellement utilisé puisque qu'il nécessite de le laisser plus longtemps pour arriver à dissoudre les résidus bitumineux. Pour ce qui est du nettoyage des moules, notre laboratoire a noté, après le nettoyage, la présence d'un film huileux nécessitant un essuyage des pièces; ce qui augmente le temps consacré à ce travail.

Malgré les inconvénients mentionnés ci-dessus, nous considérons ce nettoyant-dégraissant biodégradable comme un **produit éprouvé**. Il n'y a pas de contre indication à ce qu'un entrepreneur utilise ce produit pour le nettoyage de ses équipements, à condition qu'il respecte les directives suivantes du Service de l'environnement du Ministère:

***Ce produit contient de la D-limonène, produit qui a un impact sur les milieux aquatiques. De plus, comme c'est un produit conçu pour les gros travaux de nettoyage de goudron, de paveuse et d'outillage d'asphalte, les résidus devront être récupérés.***

Veuillez prendre note que cet avis technique s'inscrit dans le cadre des activités du Guichet unique du Ministère concernant les nouveaux produits non encore normalisés. Elle est valide seulement pour des projets éventuellement mis en œuvre par nos directions territoriales.

...2

Par ailleurs, nous informerons nos directions territoriales et nos centres de services de l'existence de votre produit et des résultats de l'évaluation de celui-ci. Il nous semble cependant utile de préciser que cet avis technique, qui est favorable à l'utilisation de votre produit, ne constitue pas un engagement du Ministère à acheter ce produit car, selon les besoins, cette décision revient à chaque direction territoriale du Ministère.

Nous vous remercions de nous avoir fait connaître votre produit et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Théhien Dang-vu, ing.

Chef du Guichet unique de qualification des produits et des fournisseurs

TDV/lo

- c. c. Mme Christine Duchesne, chimiste, Service de matériaux d'infrastructures  
MM. Marc-André Bois, ing., chef du Service de l'ingénierie et des acquisitions (CGER)  
Guy Bergeron, ing., Service des chaussées  
Alain Lepage, Service de l'environnement  
Frédéric Pellerin, ing., chef du Service des acquisitions  
Directeurs territoriaux